



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

## Rapport annuel 2013-2014 - Conseil de la langue française (CLF)

Dans le présent rapport, je ferai d'abord le bilan des activités du CLF pour l'année 2013-2014. Je vous entretiendrai ensuite des défis qu'il reste à relever ainsi que des perspectives d'avenir. Je terminerai ce rapport en proposant des objectifs pour l'année universitaire 2014-2015.

### *Activités 2013-2014*

Afin de remplir son mandat de « recommander les modifications qu'il faut apporter à la politique et aux normes linguistiques », le CLF s'est réuni pendant l'année 2013-2014 afin d'analyser les résultats du sondage au sujet des nouvelles exigences linguistiques. En effet, à la suite d'une vaste consultation, nous avons décidé de soumettre à un vote électronique ces trois propositions :

1. Pénalité d'une seule lettre pour les travaux faits à la maison;
2. La proposition 1 en ajoutant les examens;
3. Augmentation de la pénalité en fonction du sigle du cours (maximum d'une lettre pour les cours 1000 et 2000, deux lettres pour les cours 3000 et 4000 et trois lettres pour les cours de niveau 5000).

À la suite de l'analyse des résultats obtenus, les membres du Conseil ont soumis une proposition au Comité des programmes (CPR) à deux reprises et en modifiant certains énoncés pour répondre aux préoccupations des membres du CPR. Vous trouverez ci-joint la dernière version de notre proposition que nous espérons faire adopter lors de la prochaine réunion du CPR.

Nous avons également rédigé une lettre adressée à la doyenne de la Faculté des arts et des sciences sociales au sujet des contingentements des cours FRAN qui ont augmenté pour 2014-2015. Notre mandat est aussi de promouvoir un usage efficace de la langue. Or la qualité de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants serait grandement affectée si la taille des groupes augmente de façon aussi importante (30 à 36 pour le cours de communication écrite) compromettant ainsi l'atteinte de l'objectif de formation générale « capacité à s'exprimer en français ».

### *Défis à relever*

Les défis à relever demeurent essentiellement les mêmes pour l'année à venir. L'apprentissage de la langue est une responsabilité partagée et nous en sommes tous responsables.

### *Objectifs pour 2014-2015*

Nous visons la fin des travaux dans la modification des normes linguistiques et son adoption par le Sénat pendant l'année 2014-2015. Avant sa mise en application, nous proposerons des ateliers de formation pendant l'année universitaire avec la collaboration du SASE afin que les membres du personnel enseignant puissent appliquer les nouvelles normes en septembre 2015.

Sylvie Blain, présidente du Conseil de la langue française  
Carole Boucher, représentante du CLF à Shippagan  
Marc Basque, représentant du CLF à Edmundston  
Éric Hervet, représentant du CLF à Moncton  
Lamine Kamano, représentant étudiant

### *Rappel des activités du CLF en 2012-2013*

• • •

- Rédaction d'une première version des exigences linguistiques au Sénat
- Vaste consultation publique : rencontres de plusieurs unités académiques des trois campus, courriel à toute la communauté universitaire
- Analyse des commentaires reçus
- Vote électronique de trois propositions différentes

### *Défis à relever soulignés en 2013-2014*

- La qualité de la langue, c'est l'affaire de tous.
- Cette responsabilité n'incombe pas seulement aux professeures et professeurs de français.
- En milieu linguistique minoritaire, nous devons être très vigilants afin de maintenir notre vitalité.

## NORMES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON

### BARÈME

L'évaluation de la partie linguistique porte sur une TRANCHE DE 400 MOTS. Si l'examen ou le travail compte moins de 400 mots, le barème sera réduit proportionnellement à la longueur du texte évalué. S'il compte plus de 400 mots, l'évaluation se limite à une tranche de 400 mots située n'importe où dans le texte.

#### COMPTABILISATION DES FAUTES

Faute de grammaire <sup>1</sup> et de syntaxe <sup>2</sup>	1 point
Impropiété <sup>3</sup>	1 point
Incompréhension totale <sup>4</sup>	2 points

#### BARÈME POUR LE CALCUL DE LA PÉNALITÉ (sur 400 mots)

##### Examen en temps limité, sans grammaire ni dictionnaire

Total de 12 à 17 points : réduction d'un tiers de lettre (ex. : la note passe de B à B-).  
 Total de 18 à 23 points : réduction de deux tiers de lettre (ex. : la note passe de B à C+).  
 Total de 24 points et plus : réduction d'une pleine lettre (ex. : la note passe de B à C).

##### Examen en temps limité, grammaire et dictionnaire autorisés

Total de 8 à 11 points : réduction d'un tiers de lettre (ex. : la note passe de B à B-).  
 Total de 12 à 15 points : réduction de deux tiers de lettre (ex. : la note passe de B à C+).  
 Total de 16 points et plus : réduction d'une pleine lettre (ex. : la note passe de B à C).

##### Travail sans contrainte de temps, documentation permise

Total de 4 ou 5 points : réduction d'un tiers de lettre (ex. : la note passe de B à B-).  
 Total de 6 ou 7 points : réduction de deux tiers de lettre (ex. : la note passe de B à C+).  
 Total de 8 points et plus : réduction d'une pleine lettre (ex. : la note passe de B à C).

---

(1) Faute de grammaire : faute d'accord, d'orthographe, de conjugaison, etc.

(2) Faute de syntaxe : faute de structure.

(3) Impropiété : anglicisme, vocabulaire de la discipline mal utilisé, emploi d'un mot inexistant, etc.

(4) Incompréhension totale : cas où il est impossible de dégager le sens voulu d'un passage, tel qu'il est écrit, après deux lectures attentives.

## EXIGENCES LINGUISTIQUES DE L'UNIVERSITÉ DE MONCTON<sup>1</sup>

Compte tenu de l'objectif général de formation de l'Université de Moncton qui vise la **Capacité de s'exprimer en français**<sup>2</sup>, les professeures et professeurs de l'Université de Moncton vérifieront cette capacité de s'exprimer avec précision et clarté en écriture en évaluant la communication écrite de tous les travaux faits sans contrainte de temps avec l'accès aux outils de correction. Les examens sont exclus de cette évaluation de la langue écrite.

Le tableau ci-dessous indique le barème à appliquer pour les travaux écrits. La tranche de mots et le nombre de mots sont laissés à la discrétion de la professeure ou du professeur.

Par ailleurs, si les erreurs<sup>3</sup> commises sont trop nombreuses au point de rendre la compréhension du texte difficile, en plus de sanctionner le travail selon le barème, la professeure ou le professeur se réserve le droit de demander à l'étudiante ou l'étudiant de corriger les fautes avant d'attribuer une note. Si le nombre d'erreurs demeure plus ou moins le même après cette correction, la professeure ou le professeur rencontrera l'étudiante ou l'étudiant afin de discuter de ses difficultés. Lors de cette rencontre, on demandera à l'étudiante ou l'étudiant de consulter le Centre d'aide en français qui l'aidera à établir un plan d'amélioration dont l'étudiante ou l'étudiant sera entièrement responsable.

### Barème pour les travaux faits à la maison

Pénalités / nombre de mots dans le travail	200 mots	400 mots	600 mots	800 mots
Aucune (moins de 1% d'erreurs)	max. 1 erreur	max. 3 fautes	max. 5 erreurs	max. 7 erreurs
-1/3 lettre (moins de 1,5% d'erreurs)	max. 3 erreurs	max. 6 erreurs	max. 9 erreurs	max. 12 erreurs
-2/3 lettre (moins de 2,5% d'erreurs)	max. 5 erreurs	max. 10 erreurs	max. 15 erreurs	max. 20 erreurs
-1 lettre (plus de 3% d'erreurs)	6 erreurs et plus	12 erreurs et plus	18 erreurs et plus	24 erreurs et plus

<sup>1</sup> Document à inclure dans tous les plans de cours à moins que des politiques facultaires ou départementales existent en ce qui a trait aux exigences linguistiques. Dans ce cas, ce sont ces politiques particulières qu'il faut inclure dans les plans de cours.

<sup>2</sup> Pouvoir s'exprimer en français, avec précision et clarté, tant oralement que par écrit.

<sup>3</sup> Erreurs d'orthographe, de ponctuation, d'impropriété (anglicismes), de syntaxe (construction de la phrase) ou grammaticales (accord en genre, nombre, terminaison des verbes).